

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

2020-13

Délibération du conseil d'administration de l'École du Breuil

Séance du 14 septembre 2020

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents du conseil d'administration de l'École Du Breuil

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

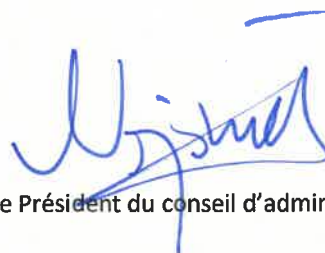
Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2221-1 à L 2221-10, R 2221-1 à R 2221-26 et R 2221-53 à R 2221-62,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2018 DEVE 107 des 2 au 5 juillet 2018 portant création de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Sur proposition du Président du conseil d'administration,

DELIBERE

Article unique : le nombre de vice-présidents du conseil d'administration de l'École Du Breuil est fixé à un.



Le Président du conseil d'administration